

Avis du Conseil du Bien-Etre Animal

1. a. Alternative « anesthésie locale »

Si, pour la fin 2007, l'industrie ne peut garantir raisonnablement que l'immunocastration ne peut être appliquée à partir de la fin de l'année 2009, le Conseil du Bien-Etre Animal demande que l'anesthésie locale soit rendue obligatoire en préalable à la castration des porcelets, en veillant à ce que la position concurrentielle des éleveurs belges ne soit pas compromise par cette mesure

1. b. Situation de carence en produits vétérinaires efficaces, notamment en anesthésiques

- ❑ Il serait utile de consulter l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé) si le **problème de l'utilisation des produits induisant une anesthésie locale efficace (comme la lidocaïne)** chez les animaux de rente (problème: MRL) peut être résolu au niveau belge.
- ❑ Plus largement, les démarches, longues et coûteuses, ralentissent les enregistrements de nouveaux produits ou découragent les détenteurs de nouvelles molécules. Cela conduit à une situation de carence pour un ensemble d'actes vétérinaires (autre exemple: traitement de la gale des bovins). Par conséquent, étant donné que cette absence de produits induit un certain nombre de problèmes significatifs de bien-être animal, le Groupe de Travail souhaite adresser une demande unanime au Ministre afin qu'Il facilite la mise à disposition de produits vétérinaires efficaces.
- ❑ Il peut être noté que, bien que déjà accepté dans les Etats européens, le système de 'cascade' est lourd et complexe d'un point de vue administratif pour les vétérinaires - praticiens. Une simplification pourrait alors être souhaitable.

2. Alternative « Immunocastration »

Il paraît utile pour le Groupe de Travail que le Ministre :

- ❑ Discute avec l'AFMPS pour savoir si, au niveau belge, l'enregistrement éventuel d'un tel vaccin poserait des problèmes, ce aussi bien au niveau technique qu'au niveau éthique.
- ❑ Discute avec les acteurs économiques au niveau national (distributeurs) et avec les partenaires économiques au niveau international (Allemagne et Italie, notamment), afin d'évaluer la faisabilité de cette solution (ex. : acceptabilité par le marché). Cela permettrait une concertation sur la nécessité pour un pays exportateur de disposer de méthodes supplémentaires de détection d'odeur au niveau de l'abattoir.

3. Autres alternatives : situation de la recherche en Belgique et en Europe

- Il est indispensable (éventuellement en concertation avec la division « Recherche Contractuelle ») d'évaluer les possibilités de soutien aux projets de recherche concernant la problématique : « Alternatives à la castration chirurgicale des porcelets » (priorités à établir).
- Cette évaluation pourra se faire en collaboration / au sein du projet européen PIGCAS, qui vient d'entrer en activité ; ce projet qui comprend des partenaires belges, est destiné à réaliser un bilan des études en cours et à venir en Europe.